

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



22 SEPT 2015

PROVINCE DE L'EQUATEUR
CIRCONSCRIPTION FONCIERE DE MBANDAKA
Division des titres Immobiliers
B.P. 1005
MBANDAKA

Mbandaka, le...../...../201.....

N°2.444.2/.....0876...../2015.

A Monsieur le Directeur Général
de la Société Plantations et
Huilleries du Congo S.A (PHC)
à
KINSHASA
Monsieur,

Objet :
Projet de contrat à signer
Parcelle N°...107.....
Canaïste de Ingende.....
Q/BEALA

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe, un projet de contrat de concession perpétuelle en double exemplaire que je vous prie de me renvoyer dûment revêtu de votre signature sous la rubrique « L'EMPHYTEOSE » au bas du dernier feuillet avec indication de preuve de paiement.

FC 230.700

Les frais à payer s'élèvent à la somme de Francs Congolais dont les détails ci-après :

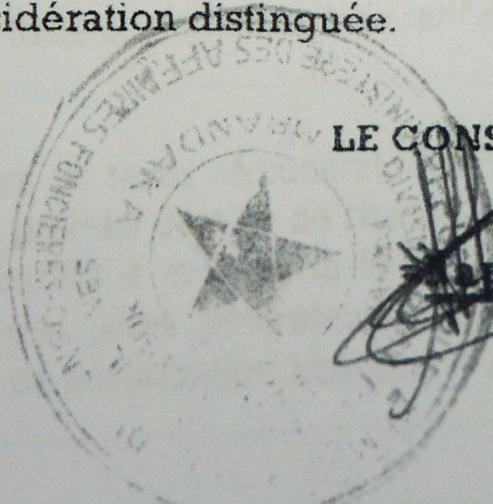
a) Taxe contrat	=	22.500	FC
b) Taxe d'enregistrement	=	22.500	FC
c) Taxe P.V. de constat	=	13.500	FC
d) Taxe P.V. de mesurage	=	13.500	FC
e) Taxe croquis	=	8.000	FC
f) Loyers impayés de	=	-	FC
g) Intérêt de retard (40%)	=	-	FC
h) Prix de référence (25 ans)	=	150.700	FC

= 230.700 FC

Montant que je vous invite à verser au compte N°200308 Chez la Banque Centrale du Congo sur présentation de la note de perception dûment établie par l'ordonnateur de la DGRAD (ou de la DGREQ) attaché à la Division des Titres immobiliers à Mbandaka.

Veuillez agréer, Monsieur.....

L'assurance de ma considération distinguée.



LE CONSERVATEUR DES TITRES IMMOBILIERES

Napoleon MWAMOLANDA MOWANGI
Chef de Division

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DE L'EQUATEUR
INSCRIPTION FONCIERE DE MBANDAKA
DIVISION DES TITRES IMMOBILIERS
B.P. 1.005 - MBANDAKA

Lieu-dit : **BEALA**
Commune de : **-**
Territoire de : **INGENDE**
Ville de : **MBANDAKA**

CONTRAT D'EMPHYTEOSE N° D8/E. **653** DU **03 OCT 2015**
TERME DE BAIL : VINGT - CINQ (25) ANS.-

ENTRE :

La République Démocratique du Congo, représentée par **le Gouverneur de Province**, agissant en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 14 de l'Ordonnance n° 74-148 du 20 Juillet 1974 portant mesure d'exécution de la loi n° 73-021 du 20 Juillet 1973 portant régime générale des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés, telle que modifiée et complétée à ce jour par la loi n° 80-008 du 18 Juillet 1980, ci - après dénommée « LA REPUBLIQUE », de premier part,

La Sté PLANTATION ET HUILLERIES DU CONGO S.A., immatriculée au numéro **CD/KIN/RCCM/14-B-5579**, Identification Nationale **A0114** ayant son siège social au numéro 1 de l'Av:Ngongo-Lutete dans la Commune de la Gombe à Kinshasa représentée par son Directeur Général, **Monsieur Z. LUYINDULA NUANISA**

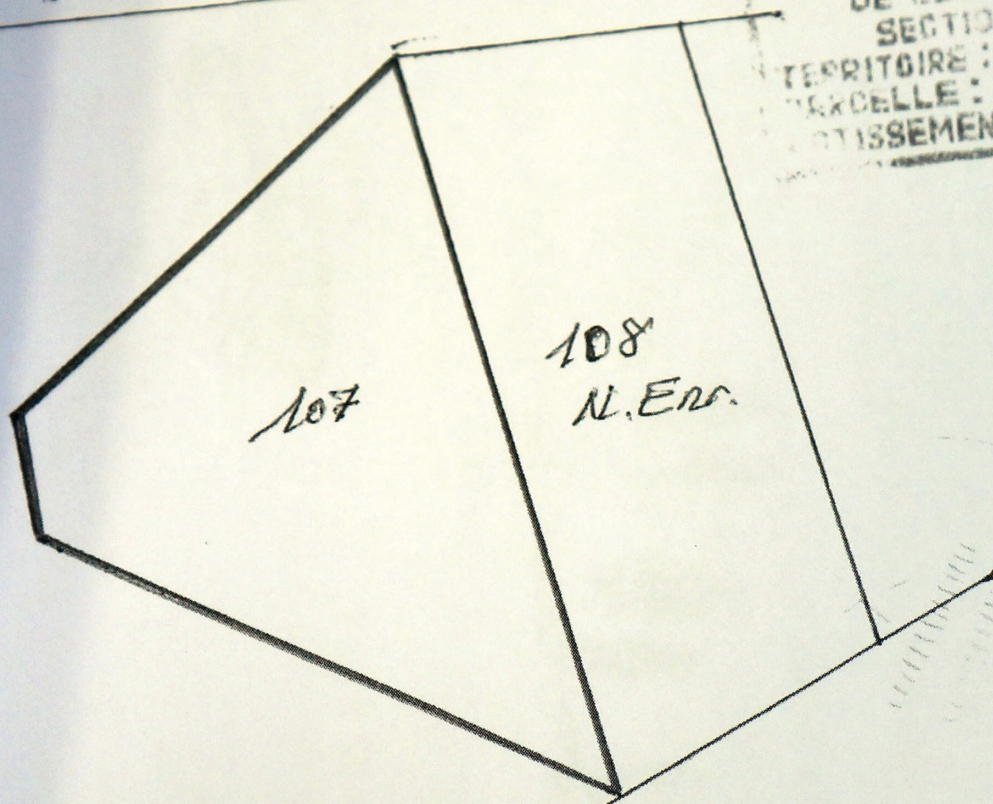
Article 1^{er} : La République concède au soussigné de seconde part, qui accepte un d'emphytéote sur une parcelle de terre à usage **AGRICOL** superficie de **165h, 75A**, située à **Ingende** numéro **107** du plan cadastral de la localité **BEALA** et dont les limites sont représentées par un liseré jaune au croquis annexé dressé à l'échelle de 1 à **25.000**

Article 2 : Le présent contrat fait suite au contrat n° D8/E **15/09/2015**. Il est intervenu pour un terme de Vingt - Cinq (25) ans renouvelable, cours ... à l'expiration duquel il sera renouvelé pour un terme égal pour autant que le terrain ait été mis en valeur conformément aux obligations contractuelles et réglementaires de l'emphytéote, la redevance annuelle sera fixée conformément au tarif en vigueur de ce renouvellement.

Article 3 : Ces redevances et taxes rémunératoires sont payables annuellement à l'anticipation le premier Janvier de chaque année conformément à la loi n° 04/015 du 16 Juillet 2004 relative à la nomenclature des actes générateurs des recettes administratives et à leurs modalités de perception.

DEUXIEME ET DERNIER FEUILLET DU CONTRAT D'EMPHYTEOSE N° D8/E 653

5. L'emphytéote ne peut changer la destination du terrain sans l'autorisation expresse et préalable de l'autorité qui accorde le droit.
Pour tout ce qui ne résulte pas des dispositions ci-dessus...



INSCRIPTION CADASTRALE
DE NEGOTIANT
SECTION
TERRITOIRE : ... INGENDE
PARCELLE : ... 107
LOTISSEMENT : ... BERLA

Handwritten signature and date: 20/09/05

elle: 11-25-004-

EMPHYTHEOTE

S16 PHC/BOTEKA

Handwritten signature of the emphyteote.

Redevance et taxes rémunératoires
Pour un montant total de : 230.700 FC
Payé suivant quittance n° : 301521
du 24/09/2005

POUR LA REPUBLIQUE
LE GOUVERNEUR DE PROVINCE
Interimaire

Handwritten signature of the interim Governor and stamp: Sebastian JURETO PREGO

LE RECEVEUR DE LA DGRAD

Handwritten signature: Jean-Baptiste HABAKBA

Handwritten date: 25/09/2005

Certifié par le Receveur Provincial
de la DE REED/ED

NP: 5131055

Jean Luc BOYER ~~44~~ BARRIS

0,851094015

21/09/2017